



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20210402-CONS-AG-21-063-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2021  
Date de réception préfecture : 09/04/2021

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 2 avril 2021*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Subvention 2021 à l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Bastia**

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 2 avril à 16h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni au théâtre de Furiani, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 26 mars 2021.

**PRESENTS :** ARMANET Guy, BATESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LOMBARDO Florence, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Pierre, TIMSIT Christelle, LACAVE Mattea, POLISINI Ivana, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean.

**ONT DONNE POUVOIR :**

BIAGGINI Jean-Jacques	à	BATESTI Gilles
LINALE Serge	à	ROMITI Gérard
LORENZI Thérèse	à	PADOVANI Marie-Hélène
MALAFRONTÉ Christine	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
SAVELLI Jean-Michel	à	ROSSI Michel
SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis
VESPERINI Françoise	à	DE CASALTA Jean-Sébastien
PIPERILINDA	à	POLISINI Ivana
SALGE Hélène	à	ZUCCARELLI Jean

**ABSENTS :** SIMONI Pierre-Baptiste, MORGANTI Julien.

**QUORUM :** 14

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire.  
Mme Pellegrini Leslie est élue secrétaire de séance.



**OBJET : Subvention 2021 à l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Bastia**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, qui inscrit la compétence tourisme parmi les compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'article L 5216-5 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité de verser une subvention de fonctionnement à l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia pour l'exercice 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Mezi di a collectiva » du 25 mars 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 29 mars 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

**(Contre : MM. De Casalta, Zuccarelli, Mmes Salge, Vesperini)**

D'attribuer pour l'exercice 2021 une subvention de 570 000 € à l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia au titre de sa mission de service public ;

**DIT**

La Communauté d'Agglomération de Bastia mandatera la subvention d'équilibre de la manière suivante :

- Un versement en avril 2021 de 200 000 € ;
- Un versement en août 2021 de 150 000 € ;
- Un versement en octobre 2021 de 150 000 € ;

Le dernier versement relatif à l'exercice 2021, sera ajusté en fonction du montant de la subvention d'équilibre définitive qui sera arrêtée à partir de la comptabilité analytique et du compte administratif établi au 31 décembre 2021, par l'office du tourisme communautaire ;

**APPROUVE**

Le projet de convention ci-joint annexé ;

**AUTORISE**

Le Président à signer ladite convention ;

**DIT**

Que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGIO

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*